

Séance du mercredi 22 octobre 2014

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 17/10/2014

Présents : 12

L'an deux mille quatorze et le vingt deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ,

Votants: 15

Secrétaire de séance:

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Michel LEHOURS, Marie Lyse DUNION

Représentés: Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Françoise MARRONCLE

Absents:

Objet: Alimentation BT sur poste Eglise - 2014_075

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève approximativement à 513.63 euros HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acception par la commune du versement d'un fonds de concours de 50% du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du président du SDEC.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide :

- De donner son accord du les dispositions techniques et financières du projet,

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,

- D'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Maire,
A. DUJOLS

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 05/11/2014
et publication ou notification du 18/11/2014

